

**COMPTE - RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 15 JANVIER 2015 à 18 heures 30**

Etaient présents :

Gustave BOSQ – Monique GELLENS – Céline CONSTANS – Alain PIECQ - Olivier BERGERETTI
Rémi ALLEC – Sébastien MARTIN - Yves SEARD - Daniel ROSSIGNOL

Absent excusé : Michel NORBERT

Absent : Christophe MATHERON

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

ORDRE DU JOUR

SITE INTERNET PAYS SUD (avec la participation de la commission Communication et la déléguée PAYS SUD).

I - DELIBERATION COMMISSION IMPOTS DIRECTS

II - DELIBERATION INDEMNITES TRESORIER PAYEUR

III - DELIBERATION FONDS DE CONCOURS 2013 (travaux voirie)

IV- GITES

V - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire accueille les participants et les remercie de leur présence.

Avant de débiter la réunion du Conseil Municipal, M. le Maire a demandé à Richard LENOIR et à Marie-Paule BOSQ de présenter le Site Internet PAYS SUD qui est en cours de réalisation.

A ce jour nous n'avons pas de site qui « vive » réellement sur notre commune - Jean BERTIER en avait réalisé un, mais qui n'a jamais été alimenté.

PAYS SUD nous propose un site dans les conditions suivantes :

- la conception et la création sont à la charge du PAYS SUD (réalisées par WEB SENSO de LA BATIE NEUVE)
- la maintenance annuelle : 1800 €/an est à répartir entre les différentes communes et les Comcom qui adhéreront à ce projet (soit à ce jour 19 participants = 96 €).
- l'assistance annuelle : 250 €/an par commune.

Jean BERTIER gère actuellement notre boîte mails avec anti-spam pour une somme de 213 €/an.

Richard LENOIR pense que la société WEB SENSO peut nous proposer le même service pour 40 €/an. Il se charge d'appeler cette Société demain pour confirmation. (réponse affirmative lui a été donnée depuis cette réunion).

Après discussion entre les membres du Conseil, il est décidé d'adhérer au Site Internet PAYS SUD, de leur confier la gestion des spam et de résilier le contrat qui nous liait à Jean BERTIER.

Nous devons bien évidemment alimenter ce site régulièrement pour le faire vivre.

Nous nous engageons pour un an et ferons le point avant de renouveler notre adhésion.

(en annexe, la présentation faite par R. LENOIR).

Gustave BOSQ remercie les intervenants qui se retirent.

Il soumet à l'approbation du Conseil, le Compte-rendu de la précédente réunion du 21 Novembre 2014. Aucune remarque n'est faite – le C.R. est accepté.

.../...

M. le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'ajout de 2 délibérations :

- Délibération pour l'acceptation du Site Internet proposé par PAYS SUD
- Délibération pour la création d'un blason pour PUY ST EUSEBE.

I – COMMISSION IMPOTS DIRECTS

La Direction Générale des Finances Publiques vient de nous retourner la liste des contribuables retenus pour participer à cette commission. Il s'agit de :

COMMISSAIRES TITULAIRES

PIECQ Alain
ALLEC Rémi
MARTIN Sébastien
SEARD Martine
TAVAN Josette
ARNOUX Frédéric

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

NORBERT Michel
SEARD Yves
BERGERETTI Olivier
LENOIR Richard
BENEDETTI Chantal
PARIS Bruno

Délibération est prise à l'unanimité

II – INDEMNITES DU TRESORIER PAYEUR

Comme chaque année nous sommes appelés à prendre cette délibération, compte tenu de l'aide apportée par le Trésorier au cours de l'année.

Délibération est prise à l'unanimité.

III – FONDOS DE CONCOURS 2013-2014 (travaux de voirie)

Concerne les travaux effectués aux Marins (budgétés).

Délibération est prise à l'unanimité.

IV – SITE INTERNET PROPOSE PAR PAYS SUD

Délibération est prise par - 8 voix pour, et 1 abstention (D. ROSSIGNOL absent lors de la présentation).

V – BLASON DE NOTRE COMMUNE

Présentation d'un blason sur les bases transmises en leur temps à Janine MICHEL. Suite à son décès, Monique GELLENS a proposé de le finaliser.

La commission Communication a donné son accord sur le projet présenté en date du 25 Novembre. Daniel ROSSIGNOL et Rémi ALLEC émettent des réserves : il est donc décidé de revoir la présentation du blason.

Néanmoins, M. le Maire demande de prendre une délibération sur le principe de la réalisation d'un blason pour notre commune.

Délibération prise à l'unanimité.

VI – GITES

Depuis 2010, les gîtes sont gérés par la commune : 2 sont loués à l'année, les 2 autres sont très occasionnellement occupés.

La WIFI a été installée dans un gîte (actuellement celui occupé par L. TAVAN) et peut être utilisée par les 3 autres. L'abonnement s'élève à 70 €/mois à charge de la commune.

Comment imputer cette charge ? La moitié de cette somme pourrait être répartie entre les 2 gîtes loués à l'année, l'autre moitié supportée en fait par la commune, puisque les 2 autres gîtes ne sont pratiquement pas loués ??

Par ailleurs, Eric MESROBIAN ne veut plus prendre en charge le nettoyage des gîtes et l'accueil des vacanciers. Il apparaît très nettement plus avantageux d'essayer de louer à l'année les 2 gîtes restants. Néanmoins réserve est faite, compte tenu du peu d'isolation existante, de l'accès relativement difficile et du manque de parkings.

Il s'avère nécessaire de réfléchir à ces problèmes et aux solutions à apporter.

En attendant, les loyers n'ayant pas été revalorisés depuis 2010 (précédemment gestion par les Gîtes de France), il est décidé de les porter, à compter de ce jour à :

- 285 €/mois pour les gîtes loués à l'année
- 289 €/semaine pendant les vacances scolaires
- 99 €/ week end « « «
- 259 €/mois hors vacances scolaires
- 89 €/ week-end « «

VII –DIVERS

• **COMMISSION COMMUNICATION** : Un courrier sera envoyé à Lili FLEURY et à Brigitte NORBERT qui souhaitent participer à cette Commission, pour leur faire part de l'accord du Conseil.

• **REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE** : Il est nécessaire de faire part de nos souhaits le plus rapidement possible à la COMCOM qui doit étudier les demandes de l'ensemble des communes. Notre souhait : refaire la voie principale qui traverse le Nouveau Village (depuis l'arrêt de bus sur RD 9 jusqu'au croisement avec la RD 741) – coût 12 000 € (à charge de la commune 6 000 €).

• **ARBRES** : Gustave BOSQ rappelle au Conseil que M. GEORGES (Nouveau Village) a planté une haie sur le terrain communal. Ces arbres commencent à prendre de l'importance et risquent de porter atteinte au mur existant.

M. le Maire demande l'avis du Conseil avant de prendre contact avec l'intéressé - aucune réponse n'étant obtenue, il propose de faire au printemps le tour des hameaux afin de lister ce qui pose problème.

• **MAISONS VENDUES** : Celles de M. FOUQUE au Villard – Mme TEISSIER à l'Eglise ainsi que celle de M. et Mme RAJASINKAM à l'Eglise également.

• **FOSES SEPTIQUES** : La maison de M. MANUEL aux Pins (ancienne maison SEARD) doit être équipée d'une fosse septique. Eric MESROBIAN n'ayant pas effectué le stage nécessaire pour le suivi de cette réalisation, appel a été fait à IT05 qui peut apporter son soutien dans cette opération. La commune facturera ce service à environ 350 € au propriétaire).

M. le Maire rencontre demain cet organisme et va évoquer le suivi des 10 fosses existantes.

• **COLUMBARIUM** : G.BOSQ nous présente le projet de la Société GRAMONT.

Belle réalisation en angle (au pied du clocher, côté est) en granit.

Base du devis présenté :
- 6 emplacements (2 urnes) - plaques
- emplacement pour dispersion des cendres
- jardin du souvenir

COUT : 2880 € H.T.

Prix de cession aux intéressés : . l'emplacement : 450/500 €, durée 30 ans

. pour dispersion des cendres : 80 à 100 €

(rappel : les concessions actuelles, à perpétuité, coûtent 1 290 € pour 6 places et 630 € pour 3 places).

Accord du Conseil.

.../ ...

- **CHAUFFAGE ECOLE** : Léger dépassement suite à un oubli et reprise de l'alimentation ancienne insuffisante pour la nouvelle installation , mais satisfaction générale des utilisateurs.
- **CAPTAGES** : Le dossier de demande de subventions est prêt pour les 2 anciens captages (80 %). En ce qui concerne PRE CHANAZ, l'enquête publique va démarrer prochainement (terrain du Mandement).
- **AFFAIRE BOLGERT** : L'enquête publique se déroulera du 6 FEVRIER au 9 MARS 2015, les jours d'ouverture de la Mairie. M. le Commissaire enquêteur sera présent le 10 FEVRIER de 14 à 16 Heures et le 9 MARS de 14 à 16 Heures également.
- **P.V.R. au VILLARD** : elle sera mise en place au printemps, compte tenu de l'avancement des travaux de construction de la maison de M. PESENTI François.
- **JOURNEE DE PRESTATIONS** : Beaucoup souhaitent renouveler cette intervention. Gustave BOSQ demande de réfléchir aux travaux à réaliser. Yves SEARD et Daniel ROSSIGNOL sont d'accord pour recenser les points critiques (revers d'eau entre autres).
- **TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'ECOLE** : Il faudra vraisemblablement envisager la mise en place d'une rampe pour handicapé. 1 enfant de PUY SANIERES doit être inscrit à la rentrée 2015/2016 (voir largeur de porte).
- **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES** : Sébastien MARTIN fait part du souhait de cette Association d'installer un point chaud lors du Rallye de MONTE CARLO le samedi 24 JANVIER, dans la cour de l'Ecole.
1 autre point est prévu à l'intersection de la RD 9 et de la montée à l'Eglise, tenu par le Foyer des Jeunes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

